

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

Loi n° 3 - 2017 du 23 janvier 2017
autorisant la ratification du protocole relatif à la création
du Fonds monétaire africain

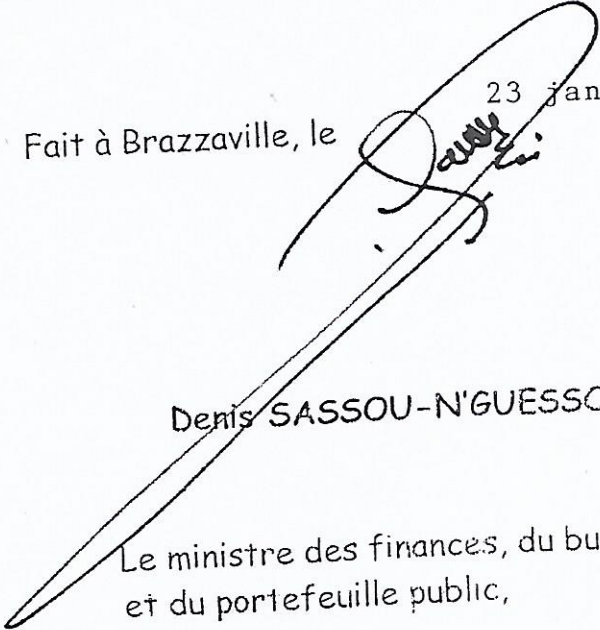
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole relatif à la création
du Fonds monétaire africain, dont le texte est annexé à la présente loi.

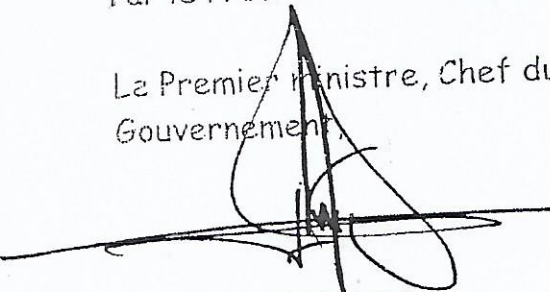
Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme
loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 23 janvier 2017

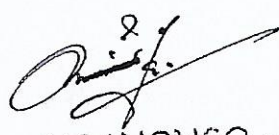

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,


Clément MOKOUAMBA. -

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,


Calixte NGANONGO. -